

**Mairie de
SCHALKENDORF**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller
✉ Mairie,
67350 SCHALKENDORF
☎/fax : 03.88.90.80.84
mairie.schalkendorf@vialis.net

SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

Sous la présidence de : KRIEGER Bernard, Maire
SCHMITT Huguette - GANGLOFF Dany
ARNOUX Audrey - ROOS Isabelle
SCHNELL Frédéric - SCHOLLER Fredy
TETEGAN Patrick - ZINT Fabrice
Excusés : MONNIER Christophe - MORLANG Christian

Nombre de Conseillers
élus : 11
en fonction : 11
présents : 9

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 04/03/2021

Le PV de la réunion du 04/03/2021 est approuvé et signé à l'unanimité.

2. Compte administratif 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Huguette SCHMITT, adjointe au maire, choisie par le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Bernard KRIEGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement	137.455,10 €
Recettes de fonctionnement	233.863,12 €
EXCEDENT	96.408,02 €
Dépenses d'investissement	61.618,46 €
Recettes d'investissement	72.500,73 €
EXCEDENT	10.882,27 €
EXCEDENT GLOBAL 2020	107.290,29 €

2) a voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. Affectation des résultats de l'année 2020

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 107.290,29 €, au compte 002 du budget primitif 2021.

4. Comptes de Gestion 2020

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, déclare que les comptes de gestion de la Commune, dressés par le Receveur de Bouxwiller pour l'exercice 2020, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.
Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

5. Budget primitif 2020

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget primitif 2021 qui se présente comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 286.900€
Dépenses et recettes d'investissement : 140.500 €

6. Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2021

Par délibération du 25/06/2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts 2020 comme suit :

Taxe d'habitation (TH) :	10,06 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :	12,56 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :	57,81 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 25,73 % (soit le taux communal de 2020 : 12,56% + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, à la suite de ces informations de prendre acte du nouveau taux de référence de la :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 25,73 %
(taux communal 2020 : 12,56% + 13,17%),

Le conseil municipal décide à l'unanimité de varier les taux d'imposition en 2021 en les portant à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :	26,50 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :	59,54 %

7. Acquisition du terrain section 04 parcelle 43 au lieudit Hoeffel

M. le Maire informe que Francis et Doris Casner, propriétaires de la parcelle 43 en section 04 au lieudit Hoeffel, sont disposés à vendre ce terrain à la commune.

Considérant que ce terrain constitue une réserve foncière pour la future 2^e tranche du lotissement
Vu le zonage de la parcelle dans le PLUi du Pays de Hanau approuvé le 19 décembre 2019, à savoir
27,70 ares en zone 1AU (zone 1 à urbaniser) constructible et 11 ares en zone N (naturelle)
inconstructible

Vu le courrier du maire du 22/11/2019 proposant les conditions d'acquisition de cette parcelle à Mme Doris Casner, à savoir 1.000 € de l'are constructible et 60 € de l'are pour les terres agricoles

Vu les échanges de mail avec l'Etude de Me Jean-Pierre THOMAS à Mutzig nous informant qu'il a été chargé de la rédaction de l'acte par Mme Casner

Vu l'information sur la démarche donnée à l'exploitant agricole de la parcelle

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité :

- d'acquérir le terrain cadastré section 04 parcelle 43 au lieudit Hoeffel d'une contenance de 38,70 ares appartenant à M. Francis et Doris CASNER domiciliés 86b, rue de l'ancien hôpital à 67130 SCHIRMECK
- de proposer un prix d'acquisition total de 28.360 €, selon détail ci-après :
27,70 ares x 1.000 € = 27.700 €
11,00 ares x 60 € = 660 €
- d'inscrire les crédits nécessaires à l'achat de ce terrain au budget primitif 2021
- de confier la rédaction de l'acte à l'Etude de Me Jean-Pierre THOMAS à Mutzig
- de prendre en charge les frais d'actes en découlant
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

8. Travaux de rénovation et d'entretien de la mairie **Demande de subvention au titre du dispositif « relance rurale »**

La Région Grand Est accompagne les communes de moins de 500 habitants grâce au dispositif de « Relance rurale » qui soutient les travaux d'amélioration du bâti ouvert au public. Les travaux de rénovation et d'entretien de la mairie sont éligibles au dispositif régional. L'aide régionale peut représenter 50 % maximum du coût HT des dépenses éligibles, plafonnée à 20.000 € HT d'aide.

Dans ce contexte, la synthèse des travaux prévus et le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention sont les suivants :

Nature des dépenses		MONTANT HT
Rénovation complète toiture et zinguerie du bâtiment mairie	ALSACE PRO POSE	15 692,95
Ravalement de façade bâtiment mairie et rénovation intérieure salle conseil	PEINTURE DECORS KOEHL	12 347,09
Fourniture et pose d'un faux-plafond ECOPHON dans la salle du conseil	SEPPIC	2 620,46
Installation de stores salle du conseil	ROWASTORES	732,18
Nettoyage en profondeur du bâtiment annexé à la mairie	BSS nettoyage	1 789,00
COÛT GLOBAL DEL'OPERATION		33 181,68
FINANCEMENT	Subvention Régionale 50 %	16 590,84
	Financement communal	16 590,84

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- sollicite la subvention de la Région Grand Est dans le cadre du dispositif « relance rurale »
- adopte l'opération et les modalités de financement
- approuve le plan de financement prévisionnel
- demande l'autorisation d'engager les travaux
- inscrit les crédits nécessaires au budget primitif 2021
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération

9. Réflexion sur le projet d'installation d'un local municipal

Sur proposition de Dany Gangloff, le conseil municipal mène la réflexion sur les différentes possibilités d'installation d'un local de rangement sur l'emplacement de l'ancien préfabriqué.

Ce point sera approfondi et rediscuté lors d'un prochain conseil.

10. Divers

Le Maire fait part du courrier reçu par Jérôme Van der Woerd qui informe la commune des travaux qu'il devra entreprendre sur sa maison et grange au 79, rue Principale en raison de la déstabilisation de la toiture. Le porche et le mur haut en colombage vont être soutenus par des contreforts, dont une partie va reposer sur le bord de la route départementale. Les travaux de soutènement seront entrepris au printemps et les travaux de restauration au courant de l'été.

M. le Maire a pris contact avec Mathieu Schuller, responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention (CEI) de Bouxwiller, qui s'est déplacé pour prendre connaissance du problème qui peut mettre en cause la sécurité publique. Un arrêté de péril non imminent sera pris dès connaissance du début de l'intervention de l'entreprise en charge des travaux.

La matinée de nettoyage du ban, limitée aux membres du conseil municipal, est prévue samedi 10 avril.